

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Général de Ballens le 12 décembre 2019

Présidence : M. Jérôme Borel

1) Appel

L'appel fait constater l'absence excusée de Mmes Tatiana Baumann, Nelly Croisier, Elisabeth Dayer, Christine Decollogny, Caroline Gavin, Barbara Goy, Ivy Günthardt, Sonja Pidoux, Doris Wicky et MM. Pierre Baumann, Remo Günthardt, David Hofmann, Léo Kramer, Beat Laubscher, Jean-Marc Roch, Pascal Wicky. Non excusés : MM. Michel Jaquier et Jean-Pierre Kiener.

Ouverture

Les membres ayant été régulièrement convoqués, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Président la déclare ouverte et propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- 1) appel
- 2) approbation du dernier procès-verbal
- 3) assermentation/démission
- 4) préavis municipal
04/2019 – Budget pour l'année 2020
- 5) nomination de deux membres et d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'AIEBBM
- 6) communications municipales
- 7) divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, il est accepté à main levée et sans avis contraire.

2) Approbation du dernier procès-verbal

Chaque membre ayant reçu ce procès-verbal à domicile, il n'en est pas fait lecture.

La discussion est ouverte et M. Alain Goy prend la parole pour demander une modification au point 6, soit la nomination d'une commission pour le suivi du projet de gravière. Le procès-verbal du 13 juin 2019, dûment modifié, vous a été renvoyé et sera soumis au vote lors de la prochaine séance du Conseil.

En rapport avec la remarque de M. Goy, M. Gendre demande si l'ancienne commission a été dissoute. Le Syndic lui répond par l'affirmative, car cette commission, nommée en 2008, n'a jamais fonctionné et entretemps il y a eu un changement de législature.

Concernant les débats du 13 juin 2019, le Syndic nous rappelle que M. Goy fait partie, en tant que riverain, du groupe de suivi du projet de gravière, formé hors du Conseil général.

De ce fait, M. Croisier dit qu'il est plus judicieux d'avoir un panachage de personnes n'habitant pas près de la zone de la future gravière dans la nouvelle commission du Conseil.

M. Goy dit qu'il ne veut plus faire partie de ce groupe de suivi hors Conseil, étant donné qu'il n'a eu qu'un accès limité aux plans.

M. Christian Croisier lui répond qu'en effet le dossier étant encore au tribunal administratif, la procédure est toujours en cours. Ainsi, les deux parties, à savoir Holcim et Orllati, ne veulent pas que l'on intervienne dans leurs discussions avec le Canton tant que le projet de gravière n'est pas encore finalisé.

M. Goy rétorque que le représentant des riverains ne sert à rien donc qu'il ne veut plus en faire partie. Il faudra donc trouver quelqu'un d'autre pour cela.

Le Syndic en prend note. Si M. Goy ne veut plus faire partie du groupe de suivi du projet de gravière, alors la Municipalité trouvera une autre personne, un riverain dans cette partie du village pour défendre les positions de cette population très sensible au projet.

Le Président intervient en mentionnant que nous allons prendre note de la remarque de M. Goy et que le procès-verbal du 13.06.2019 sera modifié. Nous passons au point suivant.

3) Assermentation/démission

M. Timothy O'Mahony s'avance pour se faire assermenter et l'assemblée se lève. M. Borel lit la formule de serment contenue dans l'article 4 du Règlement du Conseil Général de Ballens, puis le nouveau conseiller solennise sa promesse.

Il n'y a aucune démission.

4) Préavis municipal

Préavis municipal no 04/2019

Objet : **Budget pour l'année 2020**

Chaque conseiller et conseillère ayant reçu un exemplaire du budget à domicile, il n'en est pas fait lecture. M. Patrick Goy, rapporteur de la Commission de gestion-finances qui a étudié cet objet lit le rapport de ses délibérations. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le budget est soumis aux voix de l'assemblée et adopté à main levée sans avis contraire et avec une abstention.

Le Conseil décide : - d'accepter le budget 2020 présenté par la Municipalité se soldant par un excédent de produits de CHF 131'973.50.

5) Nomination de deux membres et d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'AIEBBM

A la suite de l'approbation des statuts de l'Association intercommunale des Eaux de Ballens, Berolle et Mollens par les conseils généraux des communes concernées ainsi que le Canton, nous devons nommer les représentants de notre commune au sein de ce Conseil.

Deux personnes faisant partie de la commission qui a étudié ce projet sont intéressées par ce mandat de délégué, à savoir Mme Doris Wicky et M. Antoine Gavin. Mme Marie-Paule Borel se propose comme suppléante. Etant donnée qu'il n'y a pas d'autre candidat, ils sont élus sans avis contraire ni abstention.

La séance d'installation de l'AIEBBM aura lieu le lundi 16 décembre 2019 à 17h30 à Mollens et M. Gavin s'est déjà excusé pour raison professionnelle.

Dans sa convocation à cette séance, la préfète du district, Mme Andrea Arn, précise que le délégué absent, qui n'aura pas prêté serment lors de celle-ci, ne sera pas éligible directement aux fonctions internes du Conseil intercommunal.

6) Communications municipales

M. Joël Christen nous informe du lancement d'une étude de projet au sujet de la planification énergétique territoriale dans notre région.

L'accord de Paris sur le climat en 2015 visant à limiter le réchauffement climatique à moins de 2° d'ici à la fin du siècle a été ratifié par la Suisse en octobre 2017. En 2050, 50% de l'énergie consommée dans le canton de Vaud devra être couverte par une production locale et renouvelable.

De ce fait, la SEFA, partenaire de référence dans notre région, s'est approchée des communes de Bière, Berolle, Mollens, Montricher et Ballens pour présenter un projet d'étude, dont les buts sont :

- atteindre l'autonomie énergétique dans notre zone de desserte (électrique et thermique)
- une mobilité autonome, connectée et 100% renouvelable
- offrir des solutions aux communes pour mettre en œuvre ces transitions énergétiques.

L'étude du projet se focalisera sur les usages actuels et futurs ainsi que les scénarios possibles au niveau local. Elle recensera les leviers en matières d'efficacité énergétique et les gisements d'énergies renouvelables potentiels (solaire thermique et photovoltaïque, aérothermie, géothermie, biomasse et éolien).

Ensuite, une analyse sera faite pour savoir comment et pour quelle part chacun des gisements peut participer à l'accélération de la transition énergétique naissante au niveau régional. Cette étude va déjà commencer cet hiver et se terminera en principe début 2021.

Au niveau financier, elle est devisée à CHF 100'000.--. Le canton de Vaud soutient ce processus et subventionne à hauteur d'environ 50%, puis le reste est pris en charge par la SEFA.

Pour notre commune, les frais se limitent donc aux heures qu'y passeront le Syndic, membre du comité de pilotage de l'étude (Copil), le bureau communal pour les divers renseignements à fournir, ainsi que les vacations de M. Christen, membre du comité de travail.

A l'aboutissement de cette étude, la Commune aura trois possibilités :

- 1) participer à la révolution énergétique en changeant progressivement son approvisionnement avec la SEFA et selon les résultats de l'étude
- 2) bénéficier de l'étude, mais choisir de travailler avec un autre prestataire que la SEFA. Ce choix coûterait un forfait de CHF 10'000.00, soit notre part au financement de l'étude
- 3) ne rien faire et cela ne coûtera rien.

Pour l'instant, la Municipalité a décidé de participer à cette étude, car nous devons trouver des solutions pour nous passer du nucléaire et des énergies non-renouvelables. La SEFA étudie des possibilités d'approvisionnement énergétique pour notre région et elle a besoin de la participation des communes pour ce faire. En tant que commune, nous avons besoin d'un partenaire pour pouvoir être proactif dans ce domaine.

M. Alain Goy désire une copie de ce document. M. Christen lui répond que cela sera fait et nous indique de plus qu'un communiqué de presse à ce sujet paraîtra prochainement dans les différents journaux vaudois.

M. Gilles Roch demande comment nous pouvons travailler avec la SEFA alors qu'actuellement nous sommes approvisionnés par la Romande Energie.

M. Christen lui explique que dans le comité de l'administration de la SEFA il y a aussi une personne de la Romande Energie et qu'ils discutent beaucoup ensemble. Principalement pour nous, il pourrait s'agir d'un approvisionnement énergétique au niveau du chauffage plus que du courant électrique.

M. O'Mahony désire savoir s'il y aura un moyen de suivre cette étude. M. Croisier lui répond que l'année prochaine il y aura certainement une information au Conseil.

M. Christian Croisier nous fait constater que la rénovation du bâtiment de l'Hôtel communal qui était prévue à hauteur de CHF 87'000.00 dans le budget 2019 n'a pas eu lieu.

La Municipalité attendait le résultat des comptes 2018 pour voir l'état de situation financière de la Commune et de la péréquation avant de s'engager. Quand ces informations ont été connues au mois de septembre, il était malheureusement trop tard pour que les maîtres d'œuvre puissent exécuter les travaux cet automne.

Cependant, il nous informe que la somme budgétisée a été mise sur un compte de réserve.

De plus, le projet a été quelque peu revu avec la réfection de la terrasse, de toutes les façades du bâtiment et l'ajout d'un ascenseur à côté de la salle de Municipalité pour l'accès aux toilettes destinées aux handicapés.

Naturellement, un préavis nous sera présenté à ce sujet au printemps prochain.

Il nous rappelle que la distribution des sapins de Noël aura lieu le samedi 14 décembre, avec le traditionnel vin chaud.

La sortie annuelle du Conseil aura certainement lieu en avril ou mai prochain, mais la date n'a pas encore été fixée.

Le Syndic remercie ses collègues pour l'excellente ambiance de travail, ainsi que le bureau et l'employé communal. L'année 2019 a été une bonne année, et c'est certainement la hausse de 4 points d'impôts qui a modifié favorablement la péréquation.

7) Divers et propositions individuelles

M. Didier Roch propose que lorsqu'il y a une modification du procès-verbal qu'elle soit faite tout de suite et soumise au vote dans la foulée. M. Gilles Roch appuie également cette proposition. Le Président répond que les débats sont enregistrés et que le procès-verbal est établi a posteriori. Il n'est donc pas possible de le faire ce soir. M. Didier Roch comprend la situation mais souhaite que l'on puisse le faire à l'avenir.

M. Alain Goy désire savoir si pour la séance du 13 juin dernier les articles 21 et 44 du règlement ont été respectés, plus précisément si la Préfète a été au courant de l'ordre du jour avant la séance. La Secrétaire répond que l'ordre du jour de chaque séance du Conseil est envoyé à la préfecture en même temps qu'aux membres du Conseil. Pour cette fois-là, elle n'a pas pu aviser la préfecture à l'avance du changement de l'ordre du jour étant donné qu'elle a été informée le soir même de cette modification. Idem pour l'affichage au pilier public.

M. Ruchat remercie la commune pour le goudronnage du chemin de Longpraz et voudrait savoir où en est le PGA.

M. Croisier nous précise que le PGA avance tranquillement, la pré-étude a été faite et la Commune a touché la subvention. La deuxième étape consiste à rencontrer le canton en début d'année prochaine pour une première démarche orale et voir ce qu'il en est déjà.

Le Président nous informe que la Commune nous convie à un apéritif à l'issue de cette séance et souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

La parole n'est plus demandée.

Contre-appel :

Le contre-appel fait toujours constater l'absence de MM. Michel Jaquier et Jean-Pierre Kiener.

L'assemblée est levée à 20h52.